

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai

Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Nathalie Sievert, Christophe Michel à Guillaume Bouhin, Fabien Oleron à Olivier Marlot.

Excusée : Madeleine Chapellier

Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-06-058

OBJET : Convention relative à la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique « points nœuds » sur le domaine de la commune de Levier.

Le Maire explique que le Département du Doubs déploie actuellement un réseau de signalisation basé sur le principe du maillage par points-nœuds.

Ce dispositif vise à offrir aux cyclistes un système de navigation simple, lisible et intuitif, facilitant leurs déplacements sur les itinéraires cyclables de la région.

A l'issue de la présentation du schéma d'aménagement correspondant, le Maire propose de formaliser la participation de la commune par la signature d'une convention avec le Département pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Valident la signature d'une convention entre le département du Doubs et la commune de Levier pour la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique « points-nœuds » ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.



Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20250627-2025_06_058-DE

